

DELIBERATION 2020-46

LE TREIZE JUILLET DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SIX JUILLET DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA – MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – MME MOUGIN – M. LEFEVRE – M. WALCZACK – M. BLANCHARD – MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – M. ROBIN – MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN A M. RIO – MME ABOU EL Wafa A M. PIOT – MME FERRAI A MME RIMBERT – M. TREPRAU A M. HIVIN – M. CADIOU A M. BLANCHARD – M. ODIN A M. PLAUTIN – MME GUIRAUD A M. BOISSEAU – MME MASANET A MME MYSONA – MME FASSIO A M. LACOMBRE

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Madame FABRY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Création de commissions municipales

Vu l'article L2121-22 du CGCT qui permet la création de commissions municipales.

Vu l'article L. 2121-22-3 du CGCT qui dispose : « la composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale » ;

Vu l'architecture des délégations de fonctions du maire aux 9 adjoints et à 3 conseillers ;

M. le Maire propose au conseil la création de 8 commissions et leur composition selon ce tableau:

COMMISSION	COMPOSITION
Culture	6 membres (4 majorité, 2 opposition)
Sécurité	8 membres (6 majorité, 2 opposition)
Finances	7 membres (5 majorité, 2 opposition)
Aménagement du territoire	8 membres (6 majorité, 2 opposition)
Education – Enfance et jeunesse	6 membres (4 majorité, 2 opposition)
Vie démocratique	8 membres (6 majorité, 2 opposition)
Sport et vie associative	8 membres (6 majorité, 2 opposition)
Développement durable	9 membres (6 majorité, 3 opposition)

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
------	-----------

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 034-213402704-20200713-DEL46_2020-AI

SLOW

Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

- **DECIDE** la création de 8 commissions municipales ;
- **FIXE** la composition des commissions municipales selon les modalités énumérées ci-dessus.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas



(Handwritten signature)